

Indicateurs alternatifs de performance – 30 juin 2025

La Direction estime que ces indicateurs non définis par les normes IFRS fournissent des informations supplémentaires qui sont pertinentes pour les actionnaires dans leur analyse des tendances sous-jacentes, de la performance et de la position financière du Groupe. Ces indicateurs sont utilisés pour l'analyse des performances par le Management. N'étant pas définis par les normes IFRS, ils ne sont donc pas directement comparables avec les indicateurs d'autres sociétés nommés de manière similaire. Par ailleurs, ils n'ont pas vocation à remplacer ou à être présentés avec plus d'importance que les indicateurs IFRS tels que présentés dans les états financiers.

Cette note a été établie conformément à la position AMF n°2015-12 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Indicateurs alternatifs de performance non présentés dans les états financiers

Changements de méthodes comptables au 1er janvier 2025 et retraitement de l'information comparative

Dans l'**état des flux de trésorerie consolidés** : les changements de présentation suivants ont été opérés au cours du 2^{ème} semestre 2024 impliquant un retraitement des informations semestrielles 2024 conformément à IAS 1 :

- L'agrégat « Remboursements des passifs de loyer » inclut dorénavant la totalité des décaissements de loyers y compris les loyers dont l'actif sous-jacent est durablement dégradé qui étaient précédemment présentés sur la ligne « autres remboursements » ;
- Il en est de même pour l'agrégat « Intérêts financiers nets versés » qui inclut dorénavant la totalité des intérêts versés y compris ceux concernant les loyers dont l'actif sous-jacent est durablement dégradé précédemment présentés sur la ligne « autres remboursements » de l'état des flux de trésorerie consolidés.

En juin 2024 les loyers décaissés incluaient 7 millions d'euros au titre des loyers payés dont l'actif sous-jacent était durablement dégradé dont 2 millions d'euros au titre des intérêts sur passif de loyers. Les lignes « Remboursements des passifs de loyer » et « Intérêts financiers nets versés » de l'état des flux de trésorerie consolidés de juin 2024 ont respectivement été modifiées pour -5 et -2 millions d'euros.

Résultat financier normalisé

Le résultat financier normalisé correspond au résultat financier duquel sont retraités des éléments financiers non récurrents. Cet indicateur est utilisé par le Groupe pour apprécier le résultat financier récurrent.

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	30 Juin 2024
Coût de l'endettement financier net	(94)	3 349
Neutralisation du produit de juste valeur des dettes converties et dettes réinstallées	-	(3 486)
Autres produits financiers	19	25
Autres charges financières	(105)	(112)
Résultat financier normalisé	(179)	(223)

Résultat net normalisé, Résultat normalisé Part du Groupe (RNPG), Intérêts minoritaires normalisés, BNPA normalisé

Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies corrigé (i) des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie « principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, (ii) des effets des éléments financiers non récurrents ainsi que (iii) des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et à l'application de la règle IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Les éléments financiers non récurrents correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du résultat financier normalisé (voir ci-dessus).

Les intérêts minoritaires normalisés correspondent à la part des intérêts non contrôlés du résultat net normalisé ; ils correspondent donc à la part des intérêts ne donnant pas le contrôle du résultat net des activités poursuivies, corrigée des effets des intérêts ne donnant pas le contrôle des autres produits et charges opérationnels et des effets des intérêts ne donnant pas le contrôle des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et à l'application de la règle IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Le bénéfice net par action normalisé de base correspond au résultat net normalisé, Part du Groupe de la période divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation composant le capital social au cours de la période. Le bénéfice net par action normalisé dilué est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour prendre en compte les effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

Le Groupe utilise ces indicateurs pour mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités. Le tableau suivant présente la réconciliation du Résultat net normalisé avec les agrégats des états financiers consolidés :

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	30 Juin 2024
Résultat net des activités poursuivies	(206)	2 550
A augmenter/(Diminuer) de :		
Autres produits et charges opérationnels	20	609
Autres produits et charges financiers ⁽¹⁾	-	(3 486)
Effet fiscaux liés aux retraitements ci-dessus et IFRIC 23	-	(21)
Résultat net normalisé	(185)	(348)
dont intérêts ne donnant pas le contrôle	(1)	-
dont part du Groupe	(184)	(349)

(1) Voir détail présenté ci-dessus de l'indicateur « résultat financier normalisé »

Capacité d'autofinancement après loyers des activités poursuivies retraitée

La capacité d'autofinancement après loyers correspond à la CAF (voir définition plus bas) totale du Groupe retraitée (i) du résultat de cession et des effets liés aux activités abandonnées, (ii) du remboursement des passifs de loyers et des intérêts sur passifs de loyers des activités poursuivies et (iii) des effets de la conciliation et de la restructuration financière.

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	30 Juin 2024 retraité
Capacité d'autofinancement	258	(39)
- Résultat avant impôt des activités abandonnées	(19)	2 548
- Retraitements sans incidence de trésorerie liés aux activités abandonnées	31	(2 373)
+ Remboursement des passifs de loyer des activités poursuivies (*)	(158)	(164)
+ Intérêts financiers versés sur passifs de loyers des activités poursuivies (*)	(73)	(66)
+ Retraitements liés au frais de conciliation et restructuration financière	(5)	81
Capacité d'autofinancement après loyers des activités poursuivies retraitée	34	(13)

(*) en application de la norme IFRS 16

En communication financière, cet indicateur est également appelé « Capacité d'autofinancement ».

CAPEX Bruts et Nets retraités

Les CAPEX Bruts correspondent aux « décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement » tels que présentés dans l'état des flux de trésorerie consolidés.

Les CAPEX Nets retraités correspondent aux CAPEX Bruts plus les « encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement » tels que présentés dans l'état des flux de trésorerie consolidés et hors ceux relatifs au Plan de cession¹.

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	30 Juin 2024
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	(108)	(164)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placement	117	6
Retraitements liés au plan de cession	(111)	-
Capex nets des activités poursuivies retraités	(102)	(159)

Variation du BFR retraitée

La variation du BFR retraitée correspond à la « variation du besoin en fonds de roulement » telle que présentée dans l'état des flux de trésorerie consolidés, retraitée des effets de la conciliation et de la restructuration financière sur la variation du BFR.

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	30 Juin 2024
Variation du BFR - activités poursuivies	18	(255)
Retraitement des frais de conciliation et restructuration financière	6	29
Variation du BFR retraitée	24	(227)

Cash-flow libre avant frais financiers (free cash-flow ou FCF)

Cet agrégat correspond aux flux de trésorerie générés par l'activité tels que présentés dans l'état des flux de trésorerie consolidés diminués des CAPEX nets, des loyers versés au titre des baux faisant l'objet d'un retraitement IFRS 16 et retraités des effets de la conciliation et de la restructuration financière.

Cette notion permet au Groupe de mesurer la génération/consommation de trésorerie découlant de l'activité. Le cash-flow libre fournit une information sur les liquidités disponibles, après avoir effectué les investissements en immobilisations nécessaires au déploiement du plan stratégique et la rémunération des dettes financières. C'est une mesure des performances du Groupe et de la liquidité globale.

¹ Le plan de cession correspond aux cessions immobilières effectuées en lien avec le remboursement de la dette Quatrim et ses effets induits au niveau du Groupe.

Le tableau suivant présente la réconciliation du cash-flow libre avec les agrégats des états financiers consolidés :

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	30 Juin 2024 retraité
Flux de trésorerie générés par l'activité - activités poursuivies	285	(136)
Capex Nets retraités	(102)	(159)
Remboursement des passifs de loyers (*)	(158)	(164)
Intérêts financiers versés sur passifs de loyers (*)	(73)	(66)
Retraitement des frais de conciliation et restructuration financière	-	110
Cash-flow libre avant frais financiers	(48)	(413)

(*) en application de la norme IFRS 16

Le cash-flow libre après frais financiers s'obtient en déduisant du cash-flow libre avant frais financiers les intérêts financiers nets versés, hors ceux relatifs aux contrats de location retraités selon IFRS 16.

Indicateurs non-GAAP présentés dans les états financiers

Les indicateurs présentés ci-dessous sont inclus dans les états financiers consolidés. Nous rappelons uniquement ici leurs définitions sachant que leurs réconciliations sont présentées dans l'annexe aux comptes.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant (ROC) correspond au résultat opérationnel avant d'une part les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les cessions d'actifs non courants, les pertes de valeur d'actifs non courants (y compris le rattrapage des amortissements non comptabilisés pendant la période de classement en actifs détenus en vue de la vente) et les incidences d'opérations de périmètre (notamment les frais et honoraires liés à des prises de contrôle, résultats de pertes de contrôle, réévaluations de quote-part antérieurement détenue) et d'autre part les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise (il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques (y compris effet de désactualisation)).

La marge opérationnelle courante correspond au résultat opérationnel courant rapporté au chiffre d'affaires hors taxes.

EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants présentés en ROC.

La marge d'EBITDA ajusté correspond à l'EBITDA ajusté rapporté au chiffre d'affaires hors taxes.

EBITDA ajusté après loyers ou EBITDA ajusté après loyers payés

L'EBITDA ajusté après loyers ou L'EBITDA ajusté après loyers payés est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants présentée en ROC et diminué par les remboursements des passifs de loyer et les intérêts financiers nets versés sur passifs de loyer.

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	30 Juin 2024 retraité
Résultat opérationnel courant	(11)	(56)
+ Dotations aux amortissements opérationnels courants	297	311
EBITDA ajusté	286	255
+ Remboursement des passifs de loyer des activités poursuivies (*)	(158)	(164)
+ Intérêts financiers versés sur passifs de loyers des activités poursuivies (*)	(73)	(66)
EBITDA ajusté après loyers payés	55	26

(*) En application de la norme IFRS 16

Capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement telle qu'indiquée dans le tableau de flux de trésorerie correspond au flux de trésorerie généré/(utilisé) par l'activité avant la variation de besoin de fonds de roulement et l'impôt versé. Elle est calculée à partir du résultat avant impôt duquel sont neutralisés les charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité (tels que les dotations aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant, les variations de juste valeur, les charges liées aux paiements par actions, les résultats sur cessions d'actifs immobilisés, les pertes/(profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec prise/perte de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle) et est retraitée du coût d'endettement, des coûts de non tirage, du coût de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées, des intérêts financiers au titre des contrats de location et des dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises.

Trésorerie nette

La trésorerie nette correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie diminuée des concours bancaires courants.

Dettes financières nettes (DFN)

La dette financière nette comprend les dettes financières brutes incluant les dérivés passifs de couverture de juste valeur et les dettes fournisseurs conventionnées, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (iii) des dérivés actifs de couverture de juste valeur, et (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

La DFN est également suivie par segment.

Autres définitions

Taux de change constant

Le terme à « taux de change constant » correspond au fait d'appliquer les taux de change de l'exercice précédent sur l'exercice actuel, toutes choses restant égales par ailleurs.

Chiffre d'affaires comparable (ou ventes comparables)

Le chiffre d'affaires comparable comprend les ventes e-commerce et les ventes de marchandises hors essence des magasins ouverts depuis au moins 12 mois. Il s'entend à taux de change constant, hors effets calendaires et hors taxes.

Chiffre d'affaires organique (ou ventes organiques)

Le chiffre d'affaires organique correspond au chiffre d'affaires des activités poursuivies à périmètre et taux de change constants et hors taxes.

Volume d'affaires (GMV)

Pour les activités des marques de proximité, le volume d'affaires correspond au chiffre d'affaires TTC réalisé par l'ensemble des points de vente intégrés et franchisés et par les sites marchands, toutes taxes comprises. Pour Cdiscount, le volume d'affaires correspond au chiffre d'affaires réalisé directement sur les sites internet du groupe Cdiscount et par les vendeurs indépendants des Marketplaces.

Effet calendaire

L'effet calendaire mesure l'impact théorique sur la croissance du chiffre d'affaires des différences de calendrier d'une année sur l'autre. Il regroupe donc :

- ✓ l'impact généré par la variation des jours de la semaine d'une année sur l'autre (nombre de jours en plus et en moins vs N-1 sur une période donnée : mois, trimestre, année),
- ✓ l'impact généré par le décalage calendaire des jours à très fortes variations de chiffre d'affaires à la hausse ou à la baisse (jours fériés, vacances scolaires, ponts, grandes promotions, soldes, fêtes importantes).

Trafic Client

Le trafic client correspond au nombre de passages en caisse.

Résultat Opérationnel Courant organique (ou ROC organique)

Le ROC organique correspond au ROC consolidé à périmètre et taux de change constants.